

Université de Bretagne Occidentale Service de la commande publique ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Accord-cadre de travaux de désamiantage et déplombage

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

2025-121 ACM

02/12/2025 à 12 heures 00

1. OBJET DU CONTRAT

Acheteur :

Université de Bretagne Occidentale

Représentant : Pascal OLIVARD, Président de l'Université de Bretagne Occidentale

Adresse : Présidence de l'UBO 3, rue Matthieu GALLOU

Brest Cedex 3 29238 CS93837

Téléphone: 02 98 01 60 11

La personne en charge du dossier est : Carine GOBERVILLE, Responsable du service de la commande publique

Présidence UBO Service de la commande publique Matthieu GALLOU Brest cedex 3 29238 CS93837

Téléphone: 02 98 01 60 11

Courriel: daj.commandepublique@univ-brest.fr

Site internet : https://www.univ-brest.fr

Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Accord-cadre de travaux de désamiantage et déplombage

Code CPV	Libellé CPV
45262660-5	Travaux de désamiantage
45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier

Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Travaux de désamiantage et de déplombage
Acheteur	Université de Bretagne Occidentale
Type de contrat	Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents sans montant minimum et avec montant maximum de 400 000 € HT
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	L'ensemble des sites de l'UBO et de l'INSPE Bretagne à Brest, Plouzané, Quimper, Morlaix, Rennes, Saint-Brieuc et Vannes
Durée	12 Mois, renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction
Délai de réponse aux marché subséquents	Défini à l'occasion de chaque marché subséquent
Variation des prix	Fermes, actualisables
Date de début	Février 2026 (à titre indicatif)

Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet

- 1 : Sites Finistériens : Accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum de 300 000 € HT
- 2 : Sites de Saint-Brieuc, Rennes et Vannes : Accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum de 100 000 € HT

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 € HT, en application des articles R2162-1 à R2162-12 du Code de la commande publique.

Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement propre à chaque lot
- CCAP
- CCTP
- Cahier des charges pour chantier type et ses annexes
- Devis estimatif pour chantier type
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- RC

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Présidence U.B.O. Service de la commande publique 3, rue Mathieu GALLOU Brest cedex 3 29238 CS 93837

Contact: daj.commandepublique@univ-brest.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Certificat de qualité	Certification amiante obligatoire pour les entreprises réalisant des travaux en sous-section 3, selon référentiel NF X46-010
Risques professionnels	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
Mémoire technique	Une note n° 1 décrivant l'organisation de l'entreprise et détaillant : - Les moyens humains de l'entreprise, - Joindre un organigramme de l'entreprise locale ou de l'agence - Les équipements, matériels Une note n° 2 relative à l'organisation d'un chantier type de désamiantage et déplombage appréciée à partir du chantier type défini à l'annexe 1 Une note n° 3 relative à l'hygiène, la sécurité et l'environnement : - les mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité sur les chantiers, en site occupé notamment les mesures envisagées pour limiter les nuisances (bruits, poussières, etc), lors des interventions en site occupé ; - l'indication des dispositions prises pour l'évacuation et le traitement des différents déchets (SOGED : schéma d'organisation et de gestion des déchets / ou équivalent) ;
Devis estimatif	Devis estimatif pour la simulation de chantier type 1 complété

Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

4. JUGEMENTS DES OFFRES

4.1 Jugement des offres pour l'accord cadre

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (pondération 45%)	Prix
2. Valeur technique (pondération 55%)	Valeur technique

<u>Prix</u>

Le critère prix sera pris en compte suivant la simulation d'une opération type (CCTP – Devis de chantier ESTIMATIF). Il sera ensuite fait application de la pondération indiquée dans le tableau des critères de jugement de l'offre sur la note obtenue afin d'obtenir une note pondérée.

Valeur technique (Nt):

La valeur technique comprend trois sous-critères, pondérés de la façon suivante :

Sous-critères	Pondération
Pertinence de l'organisation de l'entreprise, appréciée au regard de la note n°1	15 points
Pertinence de l'organisation d'un chantier type défini en annexe 1 du CCTP, appréciée au regard de la note n° 2 et des plans et plannings d'organisation de chantier	20 points
Pertinence des dispositions liées à l'hygiène et la sécurité, à la réduction des nuisances et à la gestion des déchets, appréciée au regard de la note n°3	20 points

Chacun de ces trois sous-critères est apprécié par application d'un coefficient multiplicateur au sous-critère pondéré :

	Coef.
Insuffisant	0,25
Moyen	0,5
Satisfaisant	0,75
Très satisfaisant	1

L'offre sera affectée d'une note Nt= total des notes des 3 sous-critères. Il sera ensuite fait application de la pondération indiquée dans le tableau des critères de jugement de l'offre sur la note obtenue afin d'obtenir une note pondérée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les 3 offres les mieux classées seront donc retenues à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent :

- les certificats et attestations de l'arrêté du 22 Mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le nombre d'offres retenues pour chaque lot sera au maximum de 3 – le pouvoir adjudicateur pourra se limiter à 1 ou 2 offres si les autres candidatures sont jugées insuffisantes.

Négociations :

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

4.2 Jugement des offres pour les marchés subséquents

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (pondération 45%)	Prix
2. Valeur technique (pondération 40%)	Valeur technique
3. Délai d'intervention (pondération 15%)	Délai d'interventions

Prix

Le critère prix sera pris en compte selon la formule suivante :

(Prix le plus bas/prix de l'offre examinée/) x 45

Il sera ensuite fait application de la pondération indiquée dans le tableau des critères de jugement de l'offre afin d'obtenir une note pondérée.

Valeur technique (Nt):

La valeur technique comprend deux sous-critères, pondérés de la façon suivante :

Sous-critères	Pondération
Pertinence de l'organisation du chantier défini dans le CCTP, appréciée au regard du mémoire technique joint et des plans d'installation de chantier	25%
Pertinence des dispositions liées à l'hygiène et la sécurité, à la réduction des nuisances et à la gestion des déchets, appréciée au regard du mémoire technique joint	15%

Chacun de ces deux sous-critères est apprécié par application d'un coefficient multiplicateur au sous-critère pondéré :

	Coef .
Insuffisant	0,25
Moyen	0,5
Satisfaisant	0,75
Très satisfaisant	1

L'offre sera affectée d'une note Nt= total des notes des 2 sous-critères, à laquelle il sera ensuite fait application de la pondération indiquée dans le tableau des critères de jugement de l'offre afin d'obtenir une note pondérée.

<u>Délai d'intervention – planning prévisionnel</u>

Le critère délai d'intervention – planning prévisionnel sera pondéré par application d'un coefficient multiplicateur, suivant le détail du planning prévisionnel, précisant notamment les différentes phases et leurs durées (plan de retrait, confinement, travaux, mesures, etc...) Il sera ensuite fait application de la pondération indiquée dans le tableau des critères de jugement de l'offre sur la note obtenue afin d'obtenir une note pondérée.

	Coef .
Insuffisant	0,25
Moyen	0,5
Satisfaisant	0,75
Très satisfaisant	1

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent :

- les certificats et attestations de l'arrêté du 22 Mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Négociations :

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les consultations pour les marchés subséquents ne feront l'objet d'aucune négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements être envoyées sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Rennes Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte Rennes cedex 35044 CS44416

Téléphone: 02 23 21 28 28

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Télécopie: 02 99 63 56 84

Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr